

31 mars — Arrêté n° 102/MFEP/MF/CR portant concession d'une pension aux ayants-cause de M. Napoléon Napoléon	230
31 mars — Arrêté n° 103/MFEP/MF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Awanou Nawanou	230
27 mars — Arrêté n° 104/MFEP/MF/CR portant concession d'une pension militaire de retraite à M. Kola Benoit	230
27 mars — Arrêté n° 105/MFEP/MF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Johnson Kouakouvi Augustin	231
27 mars — Arrêté n° 106/MFEP/MF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Comlan Dossey Zankiassou	231
27 mars — Arrêté n° 107/MFEP/MF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Awulé Stamey Geueou	231
27 mars — Arrêté n° 108/MFEP/MF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. N'Tsoukpo Grégoire	231
27 mars — Décision n° 252-D/MFEP/F portant autorisation de paiement d'une somme au trésorier-payeur	231
27 mars — Décision n° 253-D/MFEP/F portant autorisation de paiement d'une somme à la société togolaise de marbrerie (SOTOMA)	231
27 mars — Décision n° 254-D/MFEP/CCL portant autorisation de paiement d'une somme au fonds special des Nations Unies	232
6 avril — Décision n° 271-D/MFEP/MTP/CFT portant autorisation de paiement d'une somme à la société maritime de l'Afrique de l'ouest (S.A.M.O.A.) à Lomé	232
6 avril — Décision n° 274-D/MFEP/F portant autorisation de paiement d'une somme à l'office national togolais du tourisme	232
6 avril — Décision n° 277-D/MFEP/F portant autorisation de remboursement d'une somme à la banque togolaise de développement	232
6 avril — Décision n° 279-D/MFEP/F portant octroi d'une subvention à la pouponnière de Tokoin en faveur des petits orphelins togolais	232
7 avril — Arrêté n° 110/MFEP/DE modifiant le barème des conditions générales applicables par les banques installées sur le territoire de la République togolaise annexé à l'arrêté n° 803/VP/MFE du 29 décembre 1955	229
9 avril — Décision n° 285-D/MFEP/F accordant une subvention à la fédération nationale des anciens combattants du Togo	232
10 avril — Décision n° 287-D/MFEP/F accordant une subvention à l'office de coopération et d'accueil universitaire à Paris	232
10 avril — Décision n° 288-D/MFEP/F portant autorisation de paiement d'une somme à l'ordre du fonds des Nations Unies	232
10 avril — Décision n° 289-D/MFEP/F accordant une subvention à l'association culturelle de la jeunesse du Togo	232
11 avril — Décision n° 293-D/MFEP/FO portant autorisation de prélèvement sur le compte hors budget	232
Arrêté n° 367/MFEP/MF/CR du 14 novembre 1969 portant concession d'une pension aux ayants-cause de M. Ajavon Ama Cyprien (rectificatif)	232
Arrêtés et décisions portant nomination, octroi d'allocations scolaires, d'allocations viagères et mise en deuce	233

#### MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

1970

8 avril — Arrêté n° 8/MEN portant institution d'une épreuve d'éducation physique et sportive aux divers examens de l'enseignement technique (C.A.P. — B.E.P. — B.E.T.)	234
--	-----

#### MINISTERE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

1970

31 mars — Arrêté n° 148/MFP portant promotion dans le corps du personnel de l'administration générale	235
---	-----

31 mars — Arrêté n° 149/MFP portant promotion dans le corps du personnel de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts et du conditionnement des produits	235
31 mars — Arrêté n° 150/MFP portant promotion dans le corps du personnel des chemins de fer et wharf	235
4 avril — Arrêté n° 155/MTAS donnant délégation de signature au secrétaire général du ministère du travail, des affaires sociales et de la fonction publique	236
Arrêtés et décisions portant intégrations, nomination, titularisations, passages automatiques d'échelon, engagement, régularisation de situation administrative, admission, mise en disponibilité, cessation définitive de fonction pour limite d'âge, suspension de fonctions, incarcération et licenciement	236

#### MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DES TRANSPORTS, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS 1970

8 avril — Arrêté n° 15/MTP/AC établissant procédure d'approche aux instruments pour l'aérodrome de Lomé	241
---	-----

### DIVERS

#### MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DES TRANSPORTS, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS 1970

10 avril — Arrêté n° 16/MTP/DMG/SIM ouvrant une enquête de commodo et incommodo concernant l'installation d'un dépôt d'hydrocarbures de 2 <sup>e</sup> catégorie par la société Shell à Tokoin — Lomé	246
---	-----

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis d'Appel d'Offres (Construction route Sokodé-Lama-Kara)	246
Situation de la banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest au 31 mars et 30 avril 1970	247
Avis nécrologiques	248

### ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

#### LOIS, DECRETS, ORDONNANCES, ARRETES ET DECISIONS

### DECRETS

DECRET N° 70-96 du 6-4-70 modifiant le décret n° 66-132 du 17 août 1966 relatif à l'utilisation des véhicules administratifs et aux indemnités compensatrices.

#### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu les ordonnances n° 15 et 16 du 14 avril 1967 ;

Vu le décret n° 66-132 du 17 août 1966 réglementant l'utilisation des véhicules administratifs ainsi que l'octroi d'indemnités compensatrices ;

Sur proposition du ministre des finances, de l'économie et du plan ;

Le conseil des ministres entendu.

**DECRETE :**

Article premier — Le 4e alinéa de l'article 4 du décret n° 66-132 du 17 août 1966 est remplacé par la rédaction suivante :

« Le montant mensuel de l'indemnité est fixé forfaitairement à :

- 10.000 francs pour le personnel figurant à l'annexe III sur la liste A
- 8.000 francs pour le personnel figurant sur la liste P
- 6.000 francs pour le personnel figurant sur la liste C ».

Art. 2 — L'annexe III du même décret est remplacé par la nouvelle annexe ci-après.

Art. 3 — Le ministre des finances, de l'économie et du plan est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République togolaise*.

Lomé, le 6 avril 1970

Gal E. Eyadéma

**ANNEXE III**

*Fonctionnaires et agents pouvant être autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service et à percevoir une indemnité compensatrice.*

**LISTE A (10.000)**

- Les secrétaires généraux du gouvernement et des ministères
- Les directeurs de cabinet de la Présidence et des ministères
- Le directeur des études et du plan
- Le directeur de l'information.

**LISTE B (8.000)***Présidence*

- Le chef du protocole de la Présidence
- Le chef du service des voyages officiels
- Les inspecteurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la culture
- Le directeur général de l'institut national de recherches scientifiques.

*Ministère des Finances, de l'Economie et du Plan*

- Le directeur de l'économie
- Le directeur des finances
- Le directeur des impôts
- Le directeur des domaines et de l'Enregistrement
- Le directeur des assurances
- Le directeur des douanes
- Le chef de service de l'inspection mobile
- Le directeur du budget
- Les contrôleurs financiers délégués
- Le chef du service topographique
- Le chef du service du financement des programmes
- Le directeur de la statistique
- Le chef du service de la planification de l'emploi.

*Ministère des Affaires étrangères*

- Le chef du protocole des affaires étrangères
- Le délégué permanent du Togo auprès de l'Unesco
- Le chef du protocole à l'ambassade du Togo à Paris.

*Ministère des Travaux Publics*

- Le directeur des travaux publics
- Le directeur des P.T.T.
- L'architecte du gouvernement

- Les chefs d'arrondissement
- Le directeur des mines et de la géologie
- Le directeur des C.F.T.

*Ministère de la Justice*

- Le procureur général près la cour suprême
- Le procureur de la République
- Le président de la cour d'appel.

*Ministère de l'Education nationale*

- Le directeur général de l'enseignement
- Le directeur de l'enseignement supérieur
- Le directeur de l'enseignement du 2<sup>e</sup> degré
- Le directeur de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré
- Le directeur de l'enseignement technique
- Les proviseurs et principaux des lycées et collèges
- Le directeur du service de la planification de l'éducation
- Le directeur de l'institut pédagogique national
- Les directeurs des écoles normales.

*Ministère du Travail, des Affaires Sociales et de la Fonction publique*

- Le directeur général du travail
- L'inspecteur principal du travail
- Le directeur des affaires sociales
- Le directeur du centre national de perfectionnement.

*Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme*

- Le chef du service du contrôle des prix.

*Ministère de l'Economie Rurale*

- Le directeur général de l'économie rurale
- Le directeur du contrôle administratif et financier des Sorad et autres organismes para-administratifs.

*Ministère de la Santé publique*

- Le directeur général de la santé
- Les médecins-chefs de service
- Les directeurs des centres de santé
- Les chirurgiens-chefs des hôpitaux régionaux
- Le directeur de l'institut national d'hygiène
- Le médecin-inspecteur des écoles
- Les pharmaciens-chefs des hôpitaux.

*Ministère de l'Information*

- Le directeur de la radio.

**LISTE C (6.000)**

- Les conseillers techniques des ministères
- Les attachés et les chefs de cabinet.

*Ministère des Finances, de l'Economie et du Plan*

- L'adjoint au directeur des impôts
- Le chef du service de la vérification des impôts
- L'inspecteur des assurances chargé des vérifications sur place
- L'adjoint au chef de l'inspection mobile
- Le directeur adjoint du service des douanes
- Les chefs de divisions à la direction des douanes
- Le chef du service du matériel
- L'adjoint au directeur du budget
- Les chefs de division à la direction du plan
- L'adjoint au directeur de la statistique
- Les chefs de division à la statistique.